

PROCES -VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 août 2020

L'an deux mille vingt et le 27 août à 18h30 le Conseil Municipal de la Commune de Clara Villerach, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. MARCEL Patrick, MAIRE.

Étaient présents : M. MARCEL Patrick, M. ASCOLA Pascal, Mme ZUBER Sophie, Mme PELISSIE Nathalie, M. SAUSSEZ Loïc, Mme ELDIN Sabrina, Mme ASCOLA Lisiane, M. BOUSQUET Bruno, Mme PRATS Éliane,
Procurations : M. SALIES Stéphane, à Mme Nathalie PELLISSIE ; M. BLIGUET Michel, à Mme ZUBER Sophie
Absents : M. SALIES Stéphane, M. BLIGUET Michel

Mme ASCOLA Lisiane a été désignée comme secrétaire de séance,
Après lecture le compte rendu du conseil municipal du 31 juillet est approuvé à l'unanimité,

Commission des impôts directs :

Suite à l'appel à candidature auprès des habitants, M le Maire expose que 10 personnes seront proposées à l'administration des finances publiques pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs :
SALIES Stéphane, PRATS Éliane, ASCOLA Lisiane, ASCOLA Pascal, SAUSSEZ Loïc, LAGO René, GUEVEL Daniel, FAURE Daniel, ANTONIO-SAMPER Albert, LAGUERRE Robert,
La liste ainsi constituée est approuvée à l'unanimité,

Commission intercommunale des impôts directs :

M le Maire expose qu'il y a lieu de désigner un délégué pour la Commission intercommunale des impôts directs : il est décidé à l'unanimité de proposer SALIES Stéphane,

Indemnités des élus :

M le Maire explique qu'il y a lieu de refaire la délibération concernant les indemnités des élus afin de correspondre aux attendus du code des collectivités territoriales. Il précise que cela ne change en rien l'enveloppe budgétaire prévue.

Délégations des élus au Maire :

De la même manière, il s'avère nécessaire d'abroger la précédente délibération afin de prendre en compte les attentes du code des collectivités territoriales en matière de délégations données au Maire, M le Maire précise toutefois qu'il s'engage à ce que toutes les DIA soient soumises au Conseil Municipal,

Permanence des élus :

les mardis et jeudis à Clara de 18h30 à 19h30
les 1ers samedis du mois à Clara de 10h à 12h
les 3èmes samedis du mois à Villerach de 10h à 12h

Commission d'administration générale :

Il a été décidé que le conseil municipal se réunirait tous les 15 jours le mardi soir afin de régler tous les petits détails organisationnels qui occupent trop de temps en conseil municipal,

Schéma de démocratie participative :

Le Conseil citoyen pourrait être composé de 12 membres : 6 habitants de Clara, 3 de Villerach, 3 représentants d'entreprise ou d'association, Une première information sera diffusée par les Echos de Clara-Villerach,

Infos diverses :

- le salon des maires a lieu à Perpignan les 10 et 11 septembre. Peuvent s'inscrire ceux qui le souhaitent
- la commission environnement de la Communauté de Communes s'est tenue le : un compte rendu sera diffusé prochainement, Bruno Bousquet note déjà quelques points importants : débroussaillage obligatoire 50m autour des habitations, circulation réduite sur les chemins à risque du 1er juillet au 15 septembre, les places à feux numérotées sont les seules autorisées, le brûlage des végétaux est interdit toute l'année,
- un inventaire du matériel de l'employé communal est à faire
- il est décidé de faire une allocution pour chaque décès dans la commune,

La séance est levée à 19h 45